

Cyberdémocratie : aux urnes par le web!

Autor(en): **Tschanz, Pierre-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **28 (2001)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aux urnes par le web!

PIERRE-ANDRÉ TSCHANZ

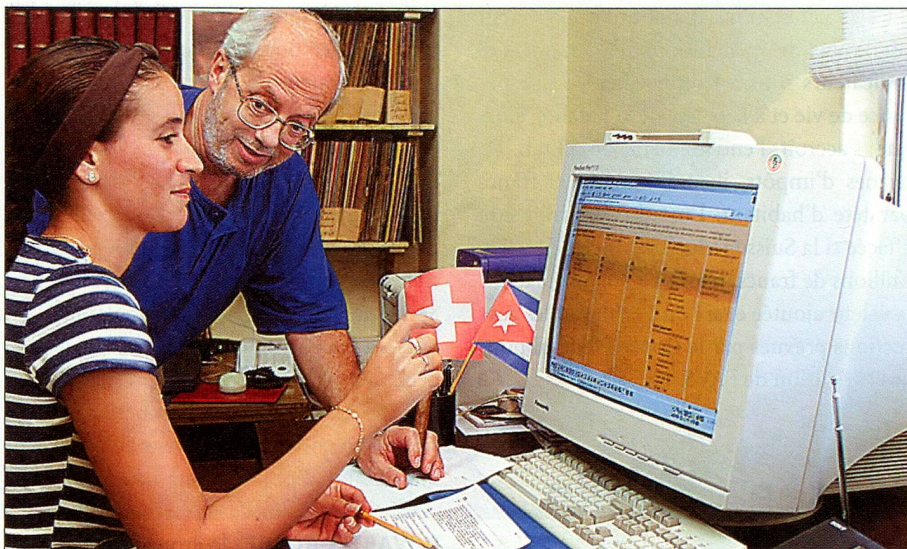
La Suisse entre dans l'ère de la «cyberdémocratie». Avec l'appui de Berne, des projets-pilotes de vote électronique sont en préparation dans trois cantons.

CES PROJETS INTÉRESSENT au premier degré les Suisses de l'étranger et plus particulièrement quelque 70 000 d'entre eux qui font usage du droit, introduit il y a neuf ans, de participer par correspondance à la vie politique fédérale. L'électronique permettrait en effet de résoudre la problématique des délais d'acheminement postal, principal obstacle à l'exercice des droits politiques par les Suisses expatriés. Berne a mis en consultation, au début de l'été, les modifications législatives nécessaires pour ces essais-pilotes. Cela dit, «le vote électronique généralisé sur le plan suisse ne sera guère possible avant 2010», explique-t-on à la Chancellerie fédérale à Berne.

Rapport cet automne

Le Conseil fédéral présentera cette année encore au parlement un rapport circonstancié exposant la faisabilité, le calendrier de réalisation, les besoins en ressources et la possibilité d'une réalisation par étapes. Il y présentera et évaluera les différentes solutions possibles. A la fin de l'année ou au début de l'an prochain, le canton de Genève lancera le premier essai-pilote. Un peu plus tard, Neuchâtel et Zurich suivront l'exemple.

Avant de pouvoir vraiment entrer dans l'ère de la cyberadministration, la Suisse doit résoudre le nœud gordien de la signature électronique, qui permettrait une notable simplification et accélération des procédures administratives. L'introduction du vote électronique présuppose non seulement l'introduction de la signature électronique, note Hanna Muralt Müller, vice-



Le vote électronique: enfin une solution au problème des délais d'acheminement postal?

chancière, mais également la création d'un registre électoral fédéral.

Les Genevois les premiers

Les Genevois seront les premiers en Suisse à pouvoir voter électroniquement. «Notre stratégie est d'offrir une prestation supplémentaire à tous», explique le chancelier de l'Etat de Genève, Robert Hensler. Genève va faire un premier test avec des classes d'école en automne. Mais ce n'est qu'au premier semestre de l'an prochain que sera testé en grandeur nature le vote électronique sur des objets cantonaux ou communaux. Le projet-pilote genevois coûte environ un million de francs, dont la plus grande partie est prise en charge par la Confédération.

Les problèmes les plus ardues à résoudre touchent à la sécurité et au secret du vote. Les 207 000 électeurs genevois recevront, comme ils en ont l'habitude, leurs documents de vote par la poste. Simplement leur carte d'électeur sera un peu différente de ce qu'elle est aujourd'hui et comportera une zone à gratter contenant un code NIP permettant d'authentifier la qualité d'ayant-droit de qui opte pour le vote électronique.


Zurich: test grandeur nature

Dans le canton de Neuchâtel, qui compte un peu plus de 100 000 électeurs, on est nettement moins avancé. Les problèmes sont

aussi plus complexes que dans le canton de Genève. «Il s'agit tout d'abord de centraliser les informations entre le canton et ses 62 communes», note Jean-Luc Abbet, chef du service d'informatique du canton. Le projet-pilote ne démarrera pas avant septembre 2002. Contrairement à Genève, Neuchâtel a opté pour un système électronique avec cartes à puce, telles qu'on les connaît pour le telebanking.

Enfin, le canton de Zurich est également de la partie et prépare l'introduction du vote électronique pour décembre 2003, «pour tenir compte des aspirations des jeunes avant tout», explique David Knörri, chef du projet. Les expériences enregistrées à Zurich pèseront lourd dans la balance, car, avec ses 820 000 électeurs, ce canton présente toutes les caractéristiques d'un test grandeur nature.

A consulter

www.admin.ch/e-gov/inhalt_fr.html 

Votations fédérales

23 septembre 2001

Pas de votation au niveau fédéral

2 décembre 2001

Les objets n'ont pas encore été déterminés.